

PRÉSENTATION

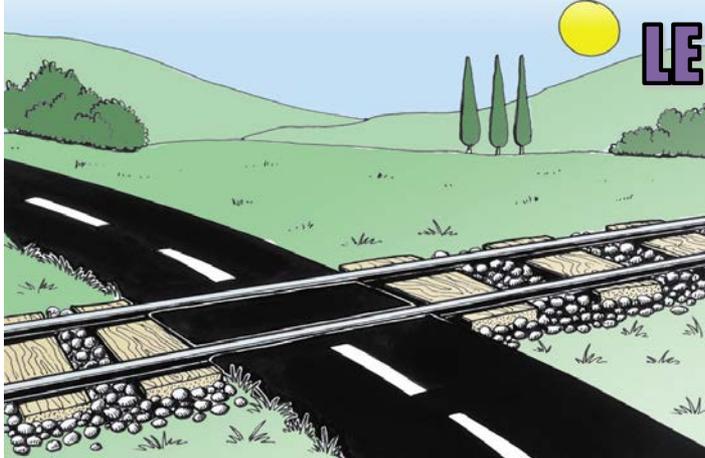
DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

ET DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

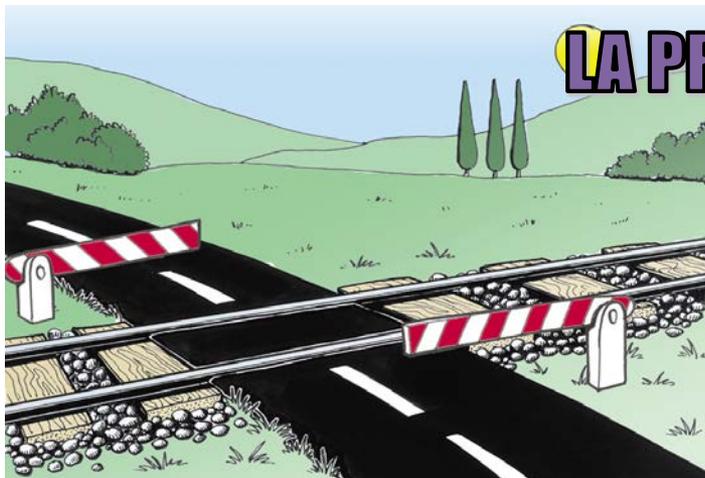
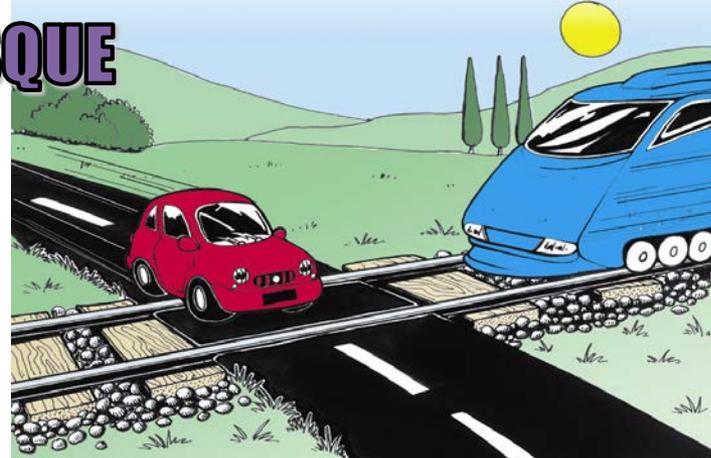


Réunion d'information du 28 octobre 2014
Mairie de Trans-en-Provence

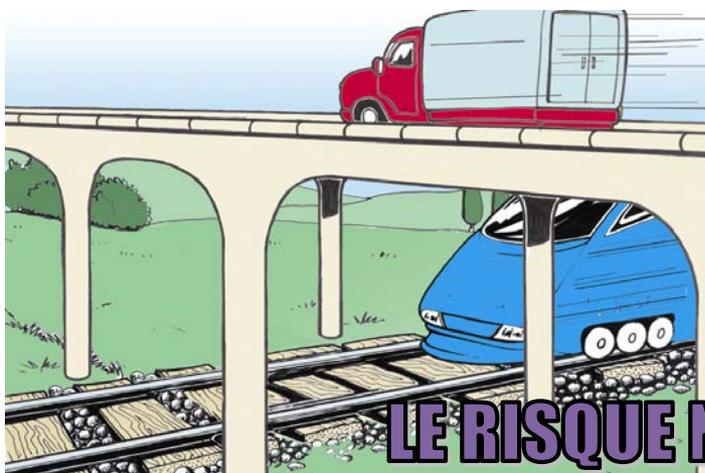
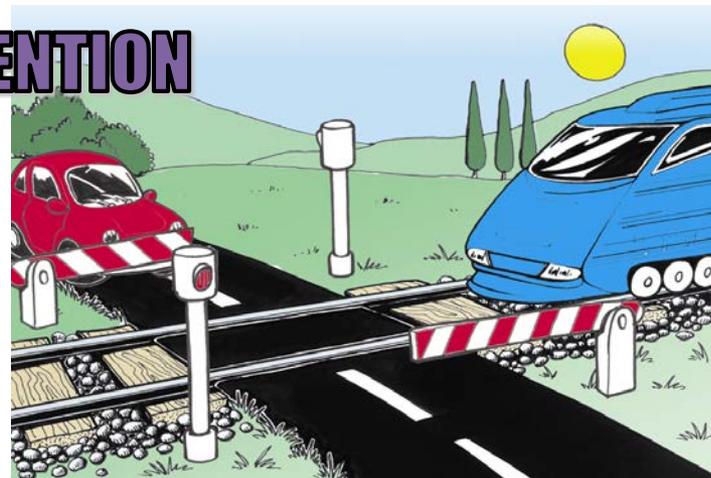
**LES RISQUES MAJEURS
A TRANS-EN-PROVENCE**



LE RISQUE



LA PRÉVENTION



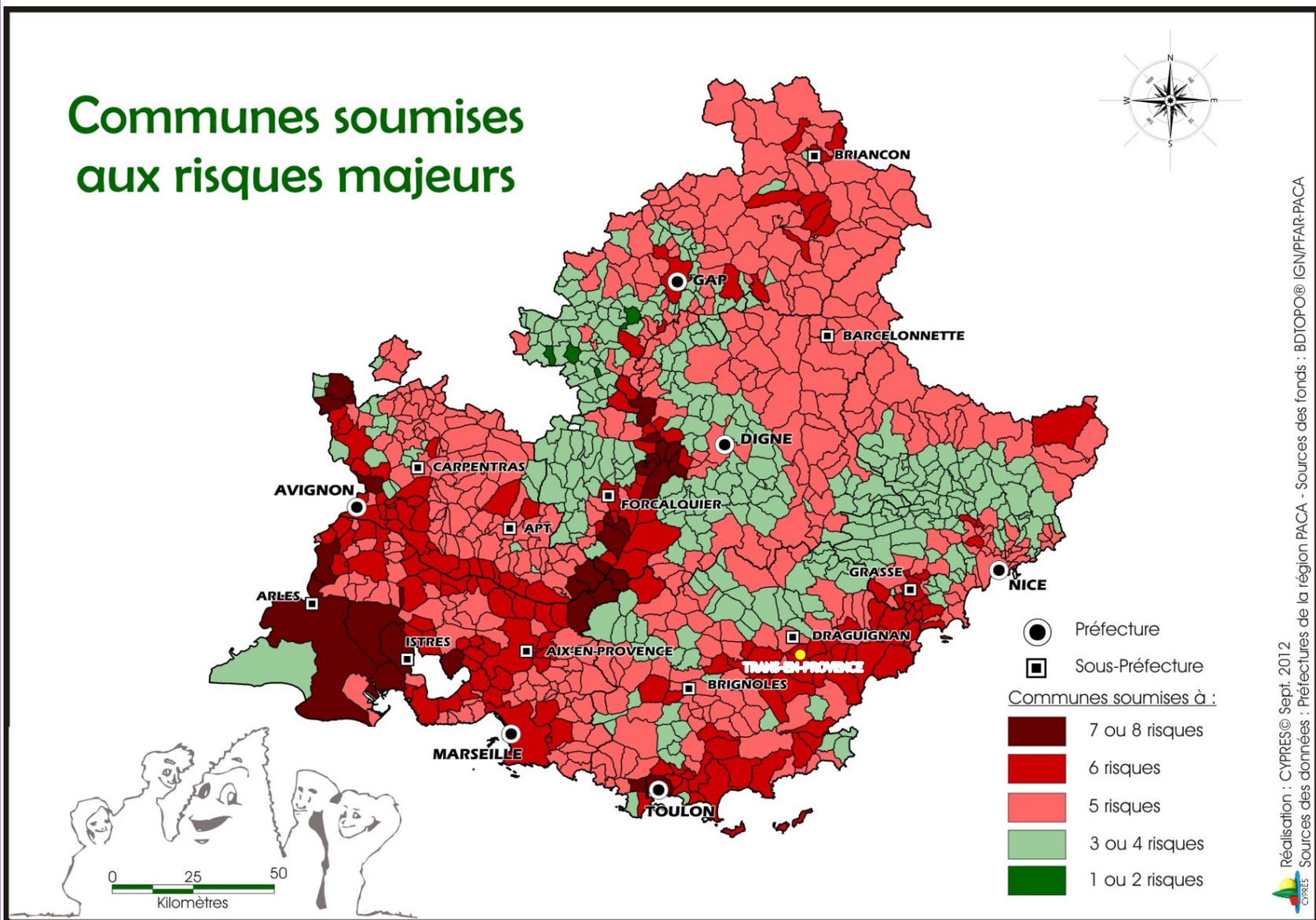
LE RISQUE NUL N'EXISTE PAS

DÉFINITIONS

LES RISQUES MAJEURS EN RÉGION PACA

LES RISQUES MAJEURS A TRANS-EN-PROVENCE

Communes soumises aux risques majeurs



LES RISQUES MAJEURS SUR TRANS-EN-PROVENCE

LES RISQUES NATURELS MAJEURS



Inondation



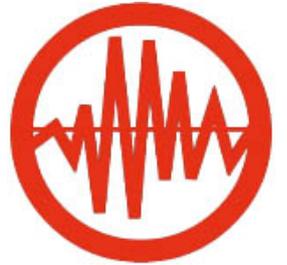
Feu de forêt



Mouvement
de terrain



Avalanche



Séisme

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS



Industriel



Transport
Matières
Dangereuses



Rupture
barrage



Nucléaire

LE DICRIM

UN OUTIL D'INFORMATION SUR LES RISQUES POUR LA POPULATION

Article 4 de la loi du 13 août 2004 dite de modernisation de la sécurité civile : « Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. »

Contexte réglementaire : article L125-2 du code de l'environnement :
« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. »

Élaboration obligatoire d'un DICRIM pour les communes :

- ✓ comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention
- ✓ dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) approuvé
- ✓ en zone de sismicité

LE DICRIM

UN OUTIL D'INFORMATION SUR LES RISQUES POUR LA POPULATION

Objectifs

- ✓ Rendre chaque citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé
- ✓ Assurer sa propre sécurité en cas d'évènement et ne pas se mettre en danger inutilement
- ✓ Connaître les consignes de sécurité et les attitudes à adopter face aux risques

LE DICRIM

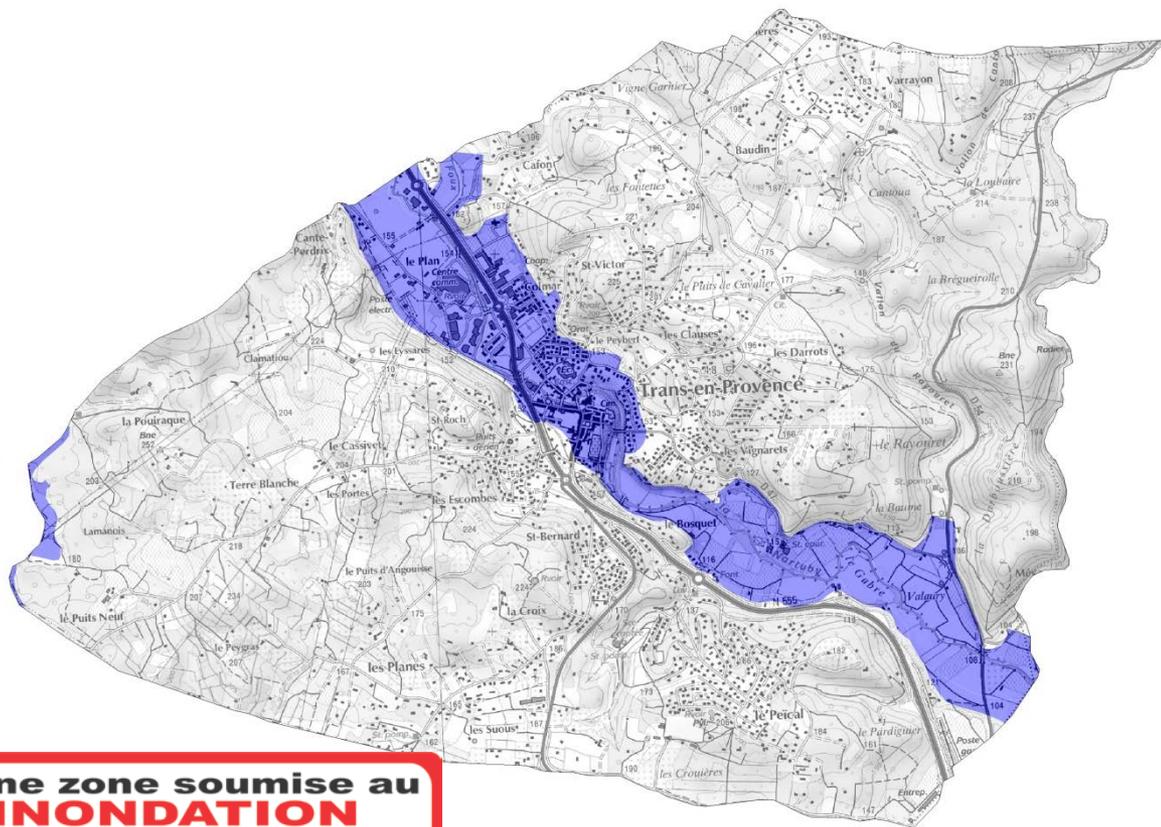
UN OUTIL D'INFORMATION SUR LES RISQUES POUR LA POPULATION



Inondation

Secteurs concernés :

- ✓ Nartuby
- ✓ Ruissellement



ATLAS DES ZONES INONDABLES

**vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE D'INONDATION**
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'inondation

 fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations	 montez à pied dans les étages	 n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer
 fermez le gaz et l'électricité	 écoutez la radio respectez les consignes des autorités	 ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

LE DICRIM

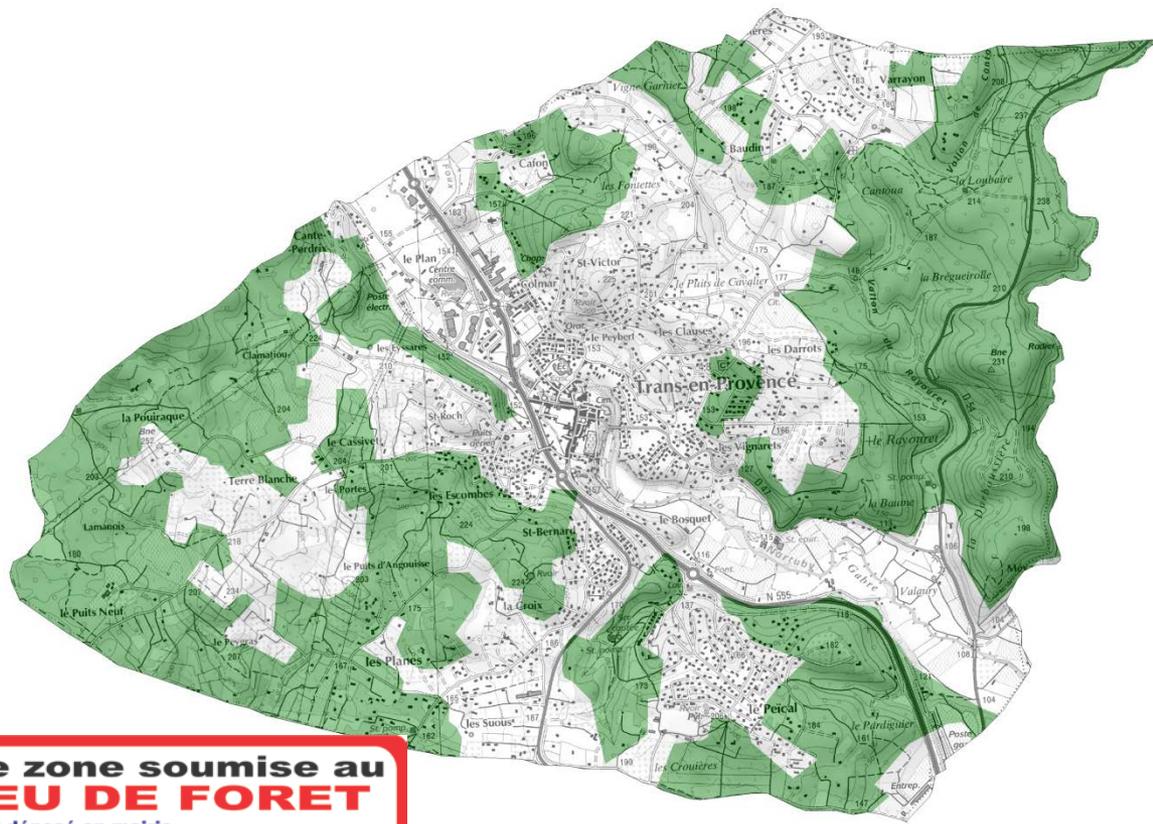
UN OUTIL D'INFORMATION SUR LES RISQUES POUR LA POPULATION



Feu de forêt

Feux répertoriés :

- ✓ 1974
- ✓ 1989



PRINCIPALES ZONES BOISEES

**vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE DE FEU DE FORET**
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de feu de forêt

L'INCENDIE APPROCHE	L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE
 <ul style="list-style-type: none">dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuationarrosez les abords	 <ul style="list-style-type: none">rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
 <ul style="list-style-type: none">fermez les vannes de gaz et de produits inflammables	 <ul style="list-style-type: none">fermez volets, portes et fenêtrescafeutez avec des linges mouillés



- ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ne sortez pas sans ordre des autorités

LE DICRIM

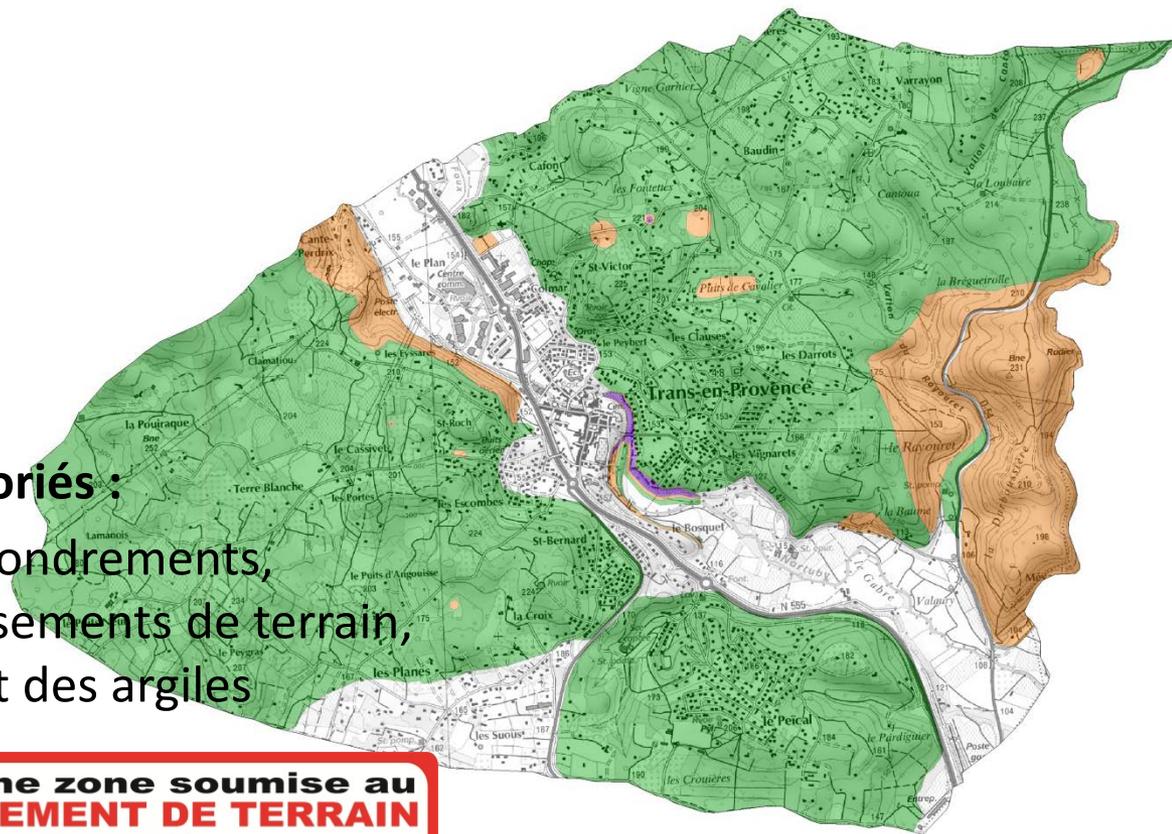
UN OUTIL D'INFORMATION SUR LES RISQUES POUR LA POPULATION



Mouvement
de terrain

Phénomènes répertoriés :

- ✓ Affaissements, effondrements, éboulements, glissements de terrain, retrait-gonflement des argiles



**vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN**
consultez le dossier déposé en mairie

A L'INTERIEUR



dès les premiers signes,
évacuez les bâtiments
et n'y retournez pas
ne prenez pas
l'ascenseur

A L'EXTERIEUR



éloignez-vous
de la zone
dangereuse
rejoignez le lieu
de regroupement



respectez les
consignes
des autorités

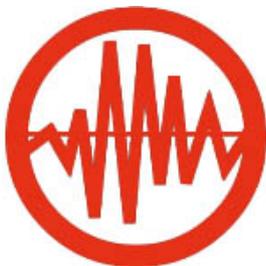
ALEA MOUVEMENT DE TERRAIN

SOURCE : DDTM83

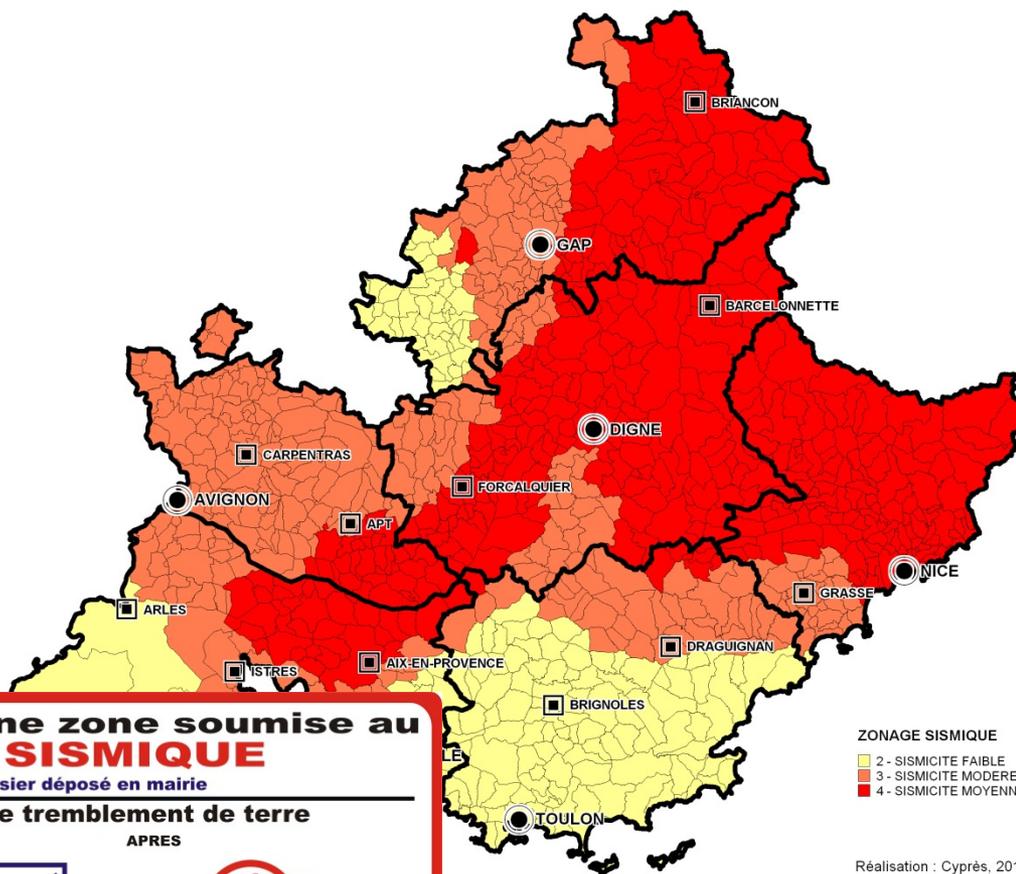
- FAIBLE
- MODERE
- ELEVE

LE DICRIM

UN OUTIL D'INFORMATION SUR LES RISQUES POUR LA POPULATION



Séisme



Réalisation : Cypres, 2012

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE SISMIQUE
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de tremblement de terre

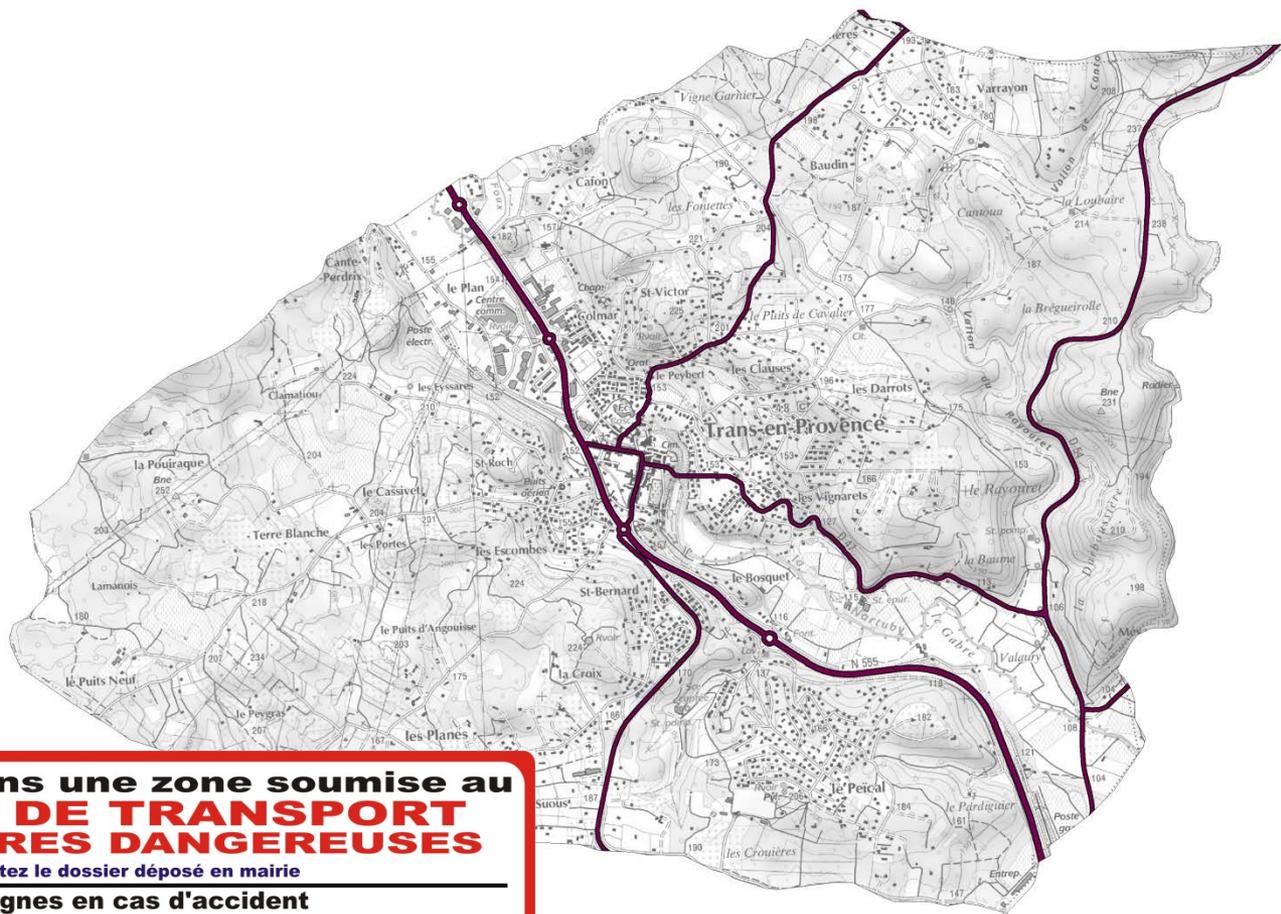
PENDANT		APRES	
protégez-vous la tête avec les bras			
<p>à l'intérieur</p> <p>abritez-vous sous un meuble solide</p>	<p>fermez le gaz et l'électricité</p>	<p>ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre</p>	
<p>à l'extérieur</p> <p>éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...</p>	<p>évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur</p>	<p>écoutez la radio</p>	<p>respectez les consignes des autorités</p>
si vous êtes en voiture restez-y		rejoignez le lieu de regroupement	

LE DICRIM

UN OUTIL D'INFORMATION SUR LES RISQUES POUR LA POPULATION



Transport de
matières
dangereuses



AXES ROUTIERS PRINCIPAUX

**vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE DE TRANSPORT
DE MATIERES DANGEREUSES**

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'accident



▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



▶ écoutez la radio



▶ respectez les consignes des autorités



▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



▶ ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle



▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR



Porte à porte dans les quartiers : Police Municipale + Comité Communal Feu de forêt



Automate d'appel :

Enregistrez-vous auprès du service Hygiène et Sécurité au 04 98 10 43 25 pour recevoir les alertes locales sur votre **téléphone portable**.

METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui dispose d'une organisation pour les protéger



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours.



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités.

VOTRE VIE PEUT DÉPENDRE DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES

feu de forêt



fermez volets, portes et fenêtres calfeutrez avec des linges mouillés



mouvement de terrain



éloignez-vous de la zone dangereuse



inondation



montez à pied dans les étages



séisme



abritez-vous sous un meuble solide



transport de matières dangereuses



éloignez-vous de la zone dangereuse



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Contexte législatif

Article 13 de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

Le maillon local de l'organisation de la sécurité civile

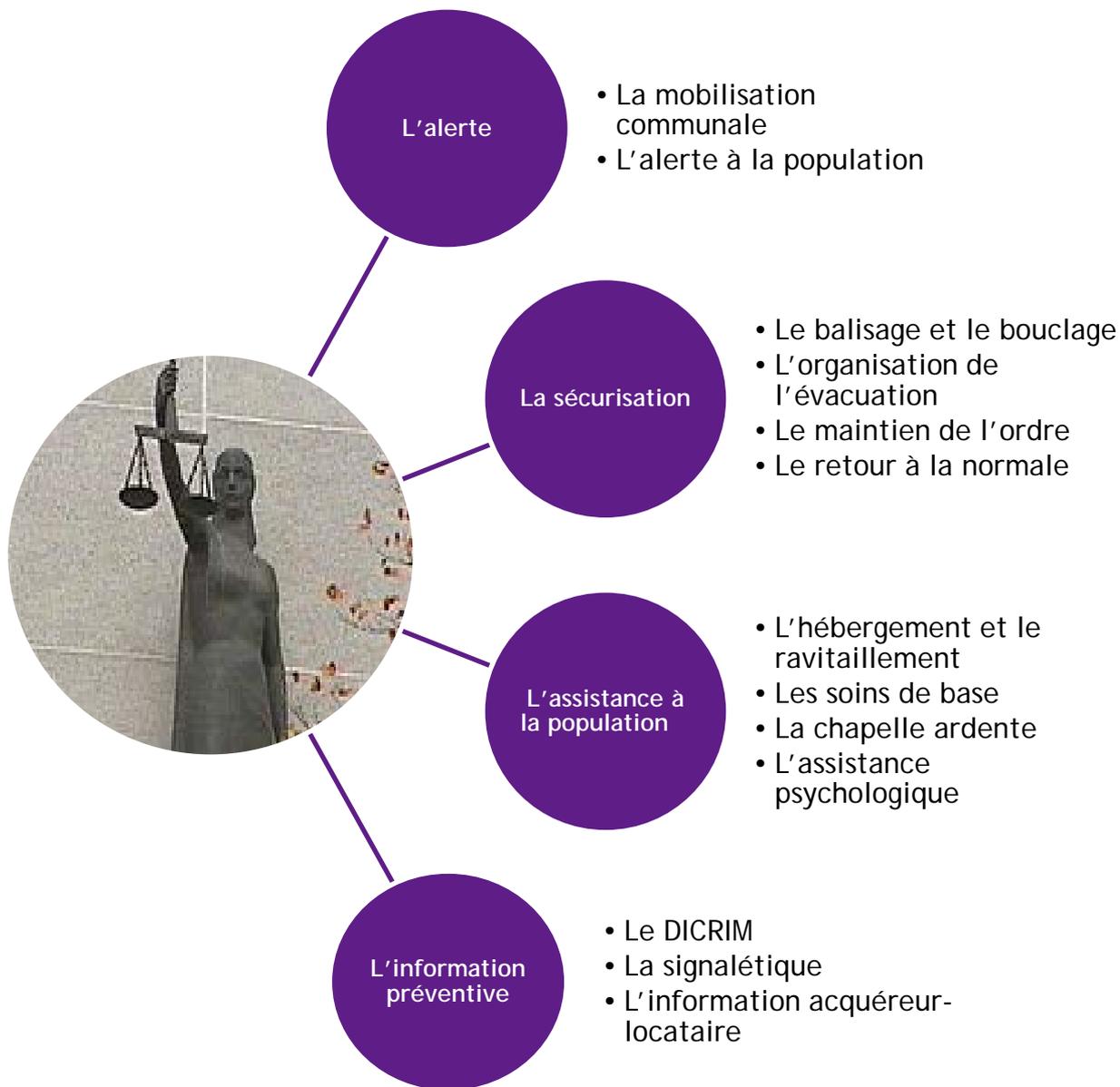
Élaboration obligatoire d'un PCS pour les communes :

- Dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) approuvé
- Comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Fait l'objet d'un arrêté municipal d'approbation

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

UN OUTIL D'AIDE À LA GESTION D'UN RISQUE MAJEUR POUR LA COMMUNE

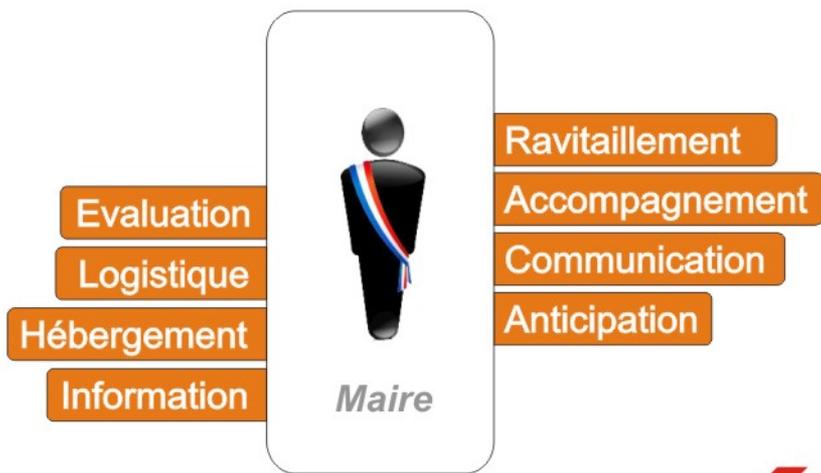


LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

SAUVEGARDE - SECOURS

LES RISQUES MAJEURS
A TRANS-EN-PROVENCE

SAUVEGARDER



Informer, alerter, mettre à l'abri, soutenir, accompagner, ravitailler, reloger...

SECOURIR



SAMU



Pompiers



Forces de l'ordre



Protéger, soigner, évacuer, sécuriser, médicaliser...

LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ

UN OUTIL POUR MIEUX SE PRÉPARER A UN RISQUE MAJEUR



Le plan familial de mise en sûreté

JE ME PROTÈGE EN FAMILLE



©DCS/IRMa

LES MOYENS D'ALERTE QUI VOUS AVERTIRONT DU DANGER

- **Ensemble mobile d'alerte** : des haut-parleurs placés sur le toit des véhicules de la police municipale ou des services de secours passeront dans les rues pour vous communiquer les consignes à suivre (mise à l'abri ou évacuation).
- **Automate d'appel** : ce dispositif permettra de vous alerter et vous indiquer les consignes à suivre sur votre téléphone fixe ou portable.
- **Porte-à-porte.**

À REMPLIR

CE PLAN CONCERNE LA FAMILLE
(indiquez votre nom) :

Le temps d'alerte qui vous permet de vous protéger et de protéger vos biens avant un événement exceptionnel est inexistant, au mieux très court.

Dans tous les cas, il est insuffisant pour être efficace sans un minimum de préparation.

Établir un plan familial de mise en sûreté vous aidera à vous préparer et donc à traverser ces périodes de crise.

Créez-le avec vos proches, expliquez leur ce qu'il faut faire et mettez-le en pratique dès que possible pour ne pas être pris au dépourvu !

CONNAÎTRE LES RISQUES AUXQUELS LA COMMUNE EST EXPOSÉE

Le DICRIM recense les risques présents sur la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde mises en place pour y faire face et les consignes individuelles à suivre en cas d'évènement.

Pour en savoir plus...

- Se reporter aux consignes individuelles définies pour chaque risque dans le DICRIM
- Trame de Plan familial de mise en sûreté disponible sur le site internet de la mairie de Trans-en-Provence :
www.transenprovence.fr
- Se renseigner auprès du service hygiène et sécurité de la mairie de Trans-en-Provence



LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR



Porte à porte dans les quartiers : Police Municipale + Comité Communal Feu de forêt



Automate d'appel :

Enregistrez-vous auprès du service Hygiène et Sécurité au 04 98 10 43 25 pour recevoir les alertes locales sur votre **téléphone portable**.

METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui dispose d'une organisation pour les protéger



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours.



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités.

VOTRE VIE PEUT DÉPENDRE DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES

feu de forêt



fermez volets, portes et fenêtres calfeutrez avec des linges mouillés



mouvement de terrain



éloignez-vous de la zone dangereuse



inondation



montez à pied dans les étages



séisme



abritez-vous sous un meuble solide



transport de matières dangereuses



éloignez-vous de la zone dangereuse

